

23 janvier 2018

INFORMATION REORGANISATION

L'expérience sur les expérimentations de février 2017 n'a pas servi.

Nous constatons une fois de plus des dérives et des pressions pour obliger les salariés à signer des avenants sans leur laisser le temps légal nécessaire de réflexion (**1 mois**).

En effet, les salariés auraient du recevoir les avenants soit par courrier recommandé soit en mains propres avec la date de remise.

Selon les dires de la DRH, la pression n'est pas de son fait.

L'Inspection du Travail nous a confirmé **lundi 15 janvier dernier** que de nombreux points liés à ces avenants ne sont pas conformes.

Lors du CE du 25 janvier, nous allons interpellier le Directeur général sur de nombreux dysfonctionnements.

Nous vous informerons très rapidement de la suite de nos démarches juridiques.

Pour l'heure, nous conseillons à ceux qui n'ont pas signé de ne toujours pas signer.
Pour les autres, nous espérons obliger la Direction à reprendre l'ensemble des avenants étant donné que certaines obligations légales n'ont pas été respectées.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous signaler toute nouvelle pression.

Cédric SANCHEZ
Secrétaire général
section CFTD
06 86 85 80 05

Fabrice ACUNZO
secrétaire général
section SUD LOGEMENT
06 88 82 67 60

cedricsanchez013@gmail.com

fabriceacunzo@yahoo.com